

70510 - Modernisation du réseau routier

**Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO).  
Proposition de projet de convention complémentaire à la convention technique et financière du 31 octobre 2013 relative à la protection d'une canalisation de gaz lors des travaux d'aménagement de chaussée du TSPO.**

*CP/2020/101*

**Service chef de file :**

M2 - Investissements routiers

**Service associé :**

A72020 - Direction adjointe des Affaires Juridiques

Résumé :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO), différents réseaux de concessionnaires situés dans l'emprise des travaux, doivent être déplacés ou protégés. C'est le cas de Réseaux Gaz naturel de Strasbourg (R-GDS) qui est concerné par une canalisation de gaz longeant la RD1004.

Une première convention a été conclue en 2013 avec R-GDS pour l'ensemble des secteurs concernés par les travaux du TSPO à l'exception de la section entre Marlenheim et Furdenheim pour laquelle il était convenu de conclure une convention complémentaire à la précédente le moment venu. Cette section étant programmée en travaux en 2020, il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention complémentaire à conclure entre le Département et R-GDS.

Les travaux d'aménagement du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) impactent une canalisation de distribution de gaz exploitée par Réseau Gaz Naturel de Strasbourg (R-GDS). Les travaux de maintien et de protection de la canalisation sont entièrement à la charge de R-GDS.

Une première convention, signée le 31 octobre 2013, a défini les modalités techniques et financières de ces travaux de protection, mais prévoyait explicitement que, pour les travaux entre Marlenheim et Furdenheim, une convention complémentaire serait conclue sur les mêmes bases que la convention initiale.

Les travaux d'aménagement entre Marlenheim et Furdenheim vont être engagés en 2020, c'est pourquoi il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention complémentaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et R-GDS et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Par ailleurs, certains aménagements prévus dans la convention initiale n'étant pas réalisées à ce jour (traversée du Kronthal, station de Wasselonne Est et carrefour entre le RD1004 et la rue du Général de Gaulle), il est proposé que la présente convention mette également à jour les données financières et les échéances de réalisation de ces aménagements.

Les dispositions techniques définies aux articles 3 à 6 de la convention initiale restent applicables, le principe général déterminant R-GDS comme garant des spécifications techniques à mettre en œuvre, mais les parties coopérant activement lors de la réalisation des travaux pour arrêter les spécifications de chantier et contrôler leur exécution.

Les conditions de règlement financier, définies à l'article 7 de la convention initiale, restent applicables, mais le budget et l'échéancier prévisionnel des dépenses sont par contre modifiés de la façon suivante :

- Les dépenses réalisées et déjà remboursées par R-GDS s'élèvent à 190 643,85 €HT et les dépenses totales restant à effectuer (études, travaux et contrôles d'exécution) sont évaluées à **175 000 €HT**.

- Les appels de fonds à R-GDS seront réalisés au vu des dépenses réellement exécutées selon l'échéancier suivant :

20 000 €HT en 2020, 30 000 €HT en 2021, 100 000 €HT en 2022 et 25 000 €HT en 2023.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
28102	23-23151-821	950 000,00 €	950 000,00 €	175 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :*

*- d'approuver dans le cadre travaux d'aménagement du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) :*

*- pour les sections d'aménagement où les travaux ne sont pas encore réalisés (traversée du Kronthal et aménagements de la station de Wasselonne Est, au carrefour entre le RD1004 et la rue du Général de Gaulle), la conclusion d'une convention complémentaire à la convention initiale du 31 octobre 2013 en vue de la mise à jour des données financières et des échéances,*

*- pour les travaux sur le quatrième secteur, c'est-à-dire entre Marlenheim et Furdenheim, la conclusion d'une convention complémentaire à la convention initiale du 31 octobre 2013 relative à la protection de la canalisation de gaz et à la facturation à R-GDS des surcoûts de travaux de voirie,*

*- d'approuver les termes du projet de convention complémentaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Réseaux Gaz naturel de Strasbourg relative à la protection*

*de la canalisation de gaz, à la facturation à R-GDS des surcoûts de travaux de voirie et à la mise à jour des données financières et des échéances pour certaines sections d'aménagement,*

*- d'autoriser son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 30/04/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY